

QUELLES SOLUTIONS POUR LES LOGEMENTS VACANTS AU-DESSUS DES COMMERCES EN CENTRE ANCIEN ?

PARTIE 1

14 novembre 2023
PARIS



Organisé par :

Partenaires :

Accueilli par :



MATIN

9H30 : ACCUEIL

9H45 : OUVERTURE : ETAT DE LA QUESTION DES COMMERCES ET DE L'HABITAT DANS LES VILLES ET CENTRES HISTORIQUES

Nancy BOUCHE, Présidente honoraire du pôle national de Lutte contre l'Habitat Indigne

- Un des enjeux de la revitalisation urbaine : récupérer les logements vacants au-dessus des commerces : aspects juridiques, économiques et sociaux ; la question des accès.
- Les modes d'intervention des collectivités locales et de leurs aménageurs : de la négociation au coercitif.

10H30 : RAPPEL DES NOTIONS DE DROIT COMMERCIAL

Jacky CRUCHON, Expert urbanisme et patrimoine auprès de Sites & Cités remarquables de France

- Les rapports entre le bailleur et le preneur commerçant ; le bail commercial
- Les dispositions permettant au bailleur de récupérer les anciens logements inutilisés et inclus dans le bail commercial

11H : QUESTIONS & DÉBATS

11H30-12H00 : EN DROIT DE L'URBANISME : POSSIBILITES DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME DE REGLEMENTER LES ACCES POUR FAVORISER LE MAINTIEN DE LOCAUX COMMERCIAUX ET DE LOGEMENTS

Elisabeth BLANC, Architecte DPLG, urbaniste, experte auprès de Sites & Cités remarquables de France

Philippe MAYLIN, Directeur SAEML Territoires Charente

- Présentation d'exemples

Intervention de la Caisse des Dépôts – Banque des Territoires sur le Bail Réel Solidaire des Commerces
A IDENTIFIER

12H : QUESTIONS & DÉBATS

12H30 : DEJEUNER

Inscription à la journée du
14 novembre 2023 et contact

Pour participer à l'évènement en présentiel (nombre de places limité), veuillez obligatoirement vous inscrire sur le lien suivant :

[Lien d'inscription](#)

Sites & Cités remarquables de France
reseau@sites-cites.fr
09 72 49 97 03

APRES – MIDI

LES OUTILS D'INTERVENTION DES COLLECTIVITES PUBLIQUES (ET DE LEURS AMENAGEURS) POUR LIBERER ET REMETTRE SUR LE MARCHE LES ANCIENS LOGEMENTS AU DESSUS DES COMMERCES.

14H : LES OPERATIONS DE RESTAURATION IMMOBILIERE

Stéphanie JACQ-MOREAU, avocate spécialisée dans les domaines du droit de l'urbanisme et de la construction

- Rappel succinct du dispositif ; intérêt et limites
- Conséquences pour le bailleur :
 - Obligation de faire dans le cadre de la procédure
 - Conséquences sur le bail commercial
- Conséquences en cas d'acquisition publique (ou par l'aménageur) sous DUP ou par expropriation

14H30 : PEUT-ON MONTER DES OPERATIONS SUR PLUSIEURS IMMEUBLES CONTIGUS ET MUTUALISER DES SERVICES EN ORI ?

Elisabeth BLANC, Architecte DPLG, urbaniste, experte auprès de Sites & Cités remarquables de France

- Présentation de l'exemple de Dieppe

14H45 : QUESTIONS ET DEBATS

15H15 : LES BIENS EN ABANDON MANIFESTE ET LEURS LIMITES

Nancy BOUCHE, Présidente honoraire du pôle national de Lutte contre l'Habitat Indigne

- Rappel succinct de la procédure
- Ajout par la loi Elan d'une disposition relative à l'abandon partiel des locaux privés d'accès séparé dans un immeuble

15H30 - LES OPERATIONS MONTEES EN DUP DE DROIT COMMUN : INTERET ET LIMITES –

Vincent BOUDOU, Juriste opérationnel, Établissement Public Foncier d'Occitanie

Appuyé par **Stéphanie JACQ-MOREAU**, Avocate spécialisée dans les domaines du droit de l'urbanisme et de la construction

16H : QUESTIONS ET DEBATS

16H30 : CLÔTURE

Prochaine journée
le 7 décembre 2023

[Lien d'inscription](#)